

**MAIRIE DE SAUMANE**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 10 Mai 2010 - A 18 Heures 30**

**Compte-rendu n° 18/2010**

L'an deux mille dix, le 10 Mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur Challet Christian**.

**Présents :** CHALLET Christian - JACQUIN Michel - ETIENNE Monique- ALLEMAND Patricia - JAUBERT Georges - JULLIAN Christophe - ALVADO Paule - FAUTRERO Sandrine - CHABERT Patrick - MORELLO Philippe

**Absents excusés :** CHABAUD-GEVA Laurence donne procuration à M. le Maire, GUILLAUMOND Catherine -

**Absents :** - FRELY Patrice - DOFFIN Edith - MARTINEZ Patrick.

Monsieur le Maire rappelle que la copie du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2010 a été remise à chacun en temps voulu.

Aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

# **ORDRE DU JOUR**

## **1) DESIGNATION D'UN CABINET D'AVOCATS POUR LE PLU**

Monsieur le Maire fait un rappel des échanges de courriers entre M. le Préfet et la commune concernant le recours gracieux de M. le Préfet à l'encontre de la délibération du 10 novembre 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du Recours aux fins d'annulation et de référé suspension à l'encontre du PLU par Monsieur le Préfet auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la Commune dans ce dossier et il propose à ses collègues de désigner le cabinet SCP GRANDJEAN-POINSOT-BETROM domicilié 500, rue Léon Blum à MONTPELLIER (34).

**Le Conseil Municipal,**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- DECIDE de confier la défense des intérêts de la commune dans le cadre du dossier du Plan Local d'Urbanisme de la Commune contre l'Etat, au cabinet SCP GRANDJEAN-POINSOT-BETROM domicilié 500, rue Léon Blum à MONTPELLIER (34).

- AUTORISE le Maire à agir en justice pour le compte de la Commune de Saumane, tant en demande qu'en défense.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

## **2) APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ ASSAINISSEMENT FOUR DE CONY**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux l'avenant n°1 au marché de travaux d'assainissement du quartier Four de Cony.

Il est nécessaire de créer une plate-forme et un mur de soutènement afin de faciliter l'accès pour l'amenée du matériel et de matériaux mais aussi pour assurer à terme l'entretien par l'exploitant de la station de vide et des ouvrages associés qui vont être installés sur la parcelle AC 355.

Ces travaux nécessitent une étude géotechnique qui n'est pas comprise au marché.

La prestation s'élève à 10 010 Euros HT.

**Le Conseil Municipal,**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** l'avenant n°1 présenté par M. Le Maire pour un montant de 10 010 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant

### 3) REGULARISATION D'UNE OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT 2010

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'approbation de la décision modification n° 1 pour la régularisation d'une opération d'ordre au sein de la section d'investissement du budget assainissement, (amortissement des réseaux) sans modification du montant total du budget approuvé par délibération du 29 mars dernier.

Cette opération porte sur la diminution des crédits ouverts au compte 28156 (040) pour 50 euros et une augmentation de crédit au compte 131 (13) pour 50 euros.

#### **Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la régularisation des opérations d'ordre telle que décrite ci-dessus.

### Questions diverses

- Michel Jacquin demande la sécurisation du caniveau de l'accès du chemin de la Gaye, suite à l'abattage d'un tilleul en fin de vie. Après discussion, un tuyau de diamètre 400 sera posé dans le fossé existant.

- Chemin du Pigeolet : L'entreprise en charge de la réalisation de l'assainissement va procéder à la réfection de la portion de route détériorée après travaux

- Des emplois sont prévus sur le haut du chemin de la Gaye par les agents municipaux.

- M. le Maire informe de la signature de la convention d'usage de l'Aven de Valescure par différents organismes, tels que le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence, le Comité Départemental de Spéléologie de Vaucluse, l'ONF, le Groupe Chiroptères de Provence. Le principal objectif est la préservation du patrimoine naturel et des chiroptères. C'est la première convention de ce type en Vaucluse, associant une commune, l'ONF, des associations de protection de la nature et une fédération sportive.

- Eclairage de l'Eglise : M. le Maire informe qu'à la suite des travaux d'électrification permettant la suppression des lignes aériennes, il conviendra de décider du mode d'éclairage à installer sur la place de l'Eglise.

- M. le Maire de la Roque sur Pernes nous ayant adressé son projet de modification du POS, dans le cadre de notre demande d'association à la modification du POS et conformément au Code l'Urbanisme, il convient de leur faire connaître notre avis. M. le Maire de Saumane propose de leur transmettre un avis favorable.

**La séance est levée à 8 Heures**

Le Maire,  
Christian CHALLET

PS. - Chaque Procès verbal est validé  
lors de la séance suivante du Conseil Municipal.

